

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE MARDI 6 FEVRIER 2018 A 20 H 00

L'an deux mille dix-huit, le Mardi six Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 30 Janvier 2018 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjoint au Maire

Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Laurent BODIN, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Jean-François LE DERFF, Jacky HAZAN, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. PASTERNAK Jean Jacques ... à ... M. MARTIN Jacques JP.

Mme RYNINE Christine ... à ... Mme JACQUILLAT Anne-France

M. EYCHENNE Sébastien ... à ... Mme MÜNZER Déborah

M. IPPOLITO Christophe ... à ... M. GOYHENECHÉ Philippe

Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal ... à ... M. TARAVELLA Laurent

M. LABESCAT Jacques ... à ... Mme FOSSE Florence

M. DEGRASSAT Alain ... à ... M. VERHEYDE Jean-Michel

Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... Mme LADJOUAN Mariam

Mme LE RUYER Juliette ... à ... Mme GASTINE Anne-Marie

M. RASQUIN Bernard ... à ... M. HAGEGE Gilles

Mme JOFFET Aline ... à ... Mme FERREIRA Annie

M. DENISART Michel ... à ... M. LE DERFF Jean-François

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. SAJHAU Philippe... à... Monsieur DAVID Jean-Paul à partir de la question 18/06

M. EYCHENNE Sébastien... à Madame MÜNZER Déborah jusqu'à la question 18/06

ABSENTS EXCUSES :

Mme LIEVYN Florence

M. LEBLANC Nicolas

Mme YELLES-CHAUCHE Amina

M. CUYAUBERE Philippe

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETARE DE SEANCE : M. PEREIRA Philippe

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20H35

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux des 13 novembre et 6 décembre 2017.

18/1 EXERCICE 2018 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 12 pouvoirs (M. PASTERNAK, Mme RYNINE, M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. RASQUIN, M. LABESCAT, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme SAINT-LO, Mme LE RUYER, M. DENISART), et 1 abstention (M. FAURE),

Autorise le versement aux associations, signataires d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs, d'une avance au titre de l'année N, dans la limite de 25 % du montant de la subvention allouée au titre de l'année N-1 et ce pour toute la durée de la convention.

Fixe pour l'exercice 2018 le montant de l'autorisation d'engagement pour les associations et établissements publics bénéficiaires d'une convention pluriannuelle d'objectifs comme suit :

Domaines	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2016 (pour mémoire)	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement estimatifs 2018
	3 985 167,00 €	1 329 503,00 €	1 302 832,00 €	1 352 832,00 €
SPORT	Football Club	61 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €
	Nogent Natation	15 000,00 €	25 050,00 €	25 050,00 €
	Réveil de Nogent Hand Ball	63 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €
	UAI Nogent Athlétisme	32 100,00 €	27 180,00 €	27 180,00 €
	ENCOU	43 500,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
CULTURE	Scène Watteau	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
	MJC	126 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €
SOCIAL	Crèche Petits Moussaillons	94 033,00 €	91 442,00 €	91 442,00 €
	Crèche Petits Canotiers	94 870,00 €	88 160,00 €	88 160,00 €
	Nogent Présence		200 000,00 €	200 000,00 €
AUTRE	OTSI – Office du Tourisme			50 000,00

Les dotations allouées aux associations selon les dispositions des conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre les associations précitées et la commune de Nogent sur Marne, seront inscrites au budget de l'exercice 2018.

Chaque année cette autorisation d'engagements sera réactualisée en fonction des dotations définitivement allouées lors du vote du budget primitif des exercices N+1 et N+2.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les nouvelles conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs ainsi que les avenants aux conventions passées avec les associations.

18/2 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE I3F LA REALISATION D'EMPRUNTS PLUS – PLAI – PLS D'UN MONTANT TOTAL DE 435 000 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – SIS 16 RUE SAINT SEBASTIEN A NOGENT SUR MARNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour les prêts PLS – PLUS – PLAI que la S.A.S Immobilière 3F – Groupe Action Logement, sise 159, rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13, a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction, en VEFA, de 5 logements locatifs sociaux, 6 rue Saint Sébastien à Nogent sur Marne,

Accorde la garantie de la Commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F, l'emprunteur, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à la SAS Immobilière 3F, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

Fixe à 2 logements le contingent mis à disposition de la Ville de Nogent sur Marne pour la durée des emprunts.

18/3 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES POUR LA REALISATION D'EMPRUNTS « PLUS/PLS » D'UN MONTANT TOTAL DE 935 000 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS A NOGENT SUR MARNE – 10, RUE DES HEROS NOGENT / 5-7 RUE JULES FERRY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts PLU/PLS d'un montant total de 935 000 € à souscrire par Résidences Le Logement des Fonctionnaires, sise 9, rue Sextius Michel – 75739 Paris Cedex 15, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières, jointes en annexe de la présente délibération.

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par

Résidences Le Logement des Fonctionnaires, l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Résidences Le Logement des Fonctionnaires, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant ainsi que le nombre de logements réservés (3) au titre de la présente garantie.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

18/4 CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE PROTECTION AU FEU DU TUNNEL DE NOGENT-SUR-MARNE (A86)

Madame DURANTEL et Monsieur BODIN ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour dont 12 pouvoirs (M. PASTERNAK, Mme RYNINE, M. EYCHENNE, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. RASQUIN, M. LABESCAT, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme SAINT-LO, Mme LE RUYER, M. DENISART) et 1 contre (M. FAURE).

Approuve la convention de financement à passer avec l'Etat relative à l'opération de protection au feu du tunnel de Nogent-sur-Marne sous la Maison des associations et le stadium, prévoyant une participation maximum de 1 350 000 € TTC pour la Ville de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire, ou son conseiller délégué à signer la convention et tous actes y afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

18/5 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL, LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET TOUTE AUTRE PERSONNE PUBLIQUE POUR LES ETUDES ET TRAVAUX RELATIVE A L'OPERATION DE PROTECTION AU FEU DU TUNNEL DE NOGENT (A86)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, la Métropole du Grand Paris et de toute autre personne publique, afin de financer l'opération de protection au feu du tunnel de Nogent.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

18/6 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « LE MOULIN DE BEAUTE »

Arrivée de Monsieur EYCHENNE et départ de Monsieur SAJHAU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décider d'approuver l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public conclu avec la société « La Maison Bleue », lequel prévoit la suppression d'une journée pédagogique et la fourniture des couches dès 2018.

Les dépenses et recettes liées à la fourniture des couches et à la suppression de la journée pédagogique offrant une journée d'accueil supplémentaire aux familles au sein des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux, seront retracées dans l'annexe 3 relative au tableau de bord des engagements contractuels et au compte d'exploitation prévisionnel. Les économies ainsi réalisées seront déduites du montant de la compensation versé chaque année par la Commune.

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant N°1.

18/7 AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT « MULTI-ACCUEIL COLLECTIF » DE JEUNES ENFANTS DE 2 ANS ET DEMI A 4 ANS « MOULIN DE BEAUTE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement « multi-accueil collectif » de jeunes enfants « Moulin de Beauté ».

Décide d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°2.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

18/8 AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « MANDARINE » ET « JARDIN DES LUTINS »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décider d'approuver l'avenant N°2 au contrat de délégation de service public conclu avec la société « Les Petits Chaperons Rouges - Collectivités Publiques », lequel prévoit la suppression d'une journée pédagogique à partir de 2018.

Les recettes liées à la suppression de la journée pédagogique offrant une journée d'accueil supplémentaire aux familles au sein des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux, sont retracées dans l'annexe 3 relative au tableau de bord des engagements contractuels et au compte d'exploitation prévisionnel. Le montant de la compensation versé chaque année par la Commune sera diminué en conséquence.

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant N°2.

18/9 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'attaché territorial à temps complet,

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

18/10 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION NOGENT PRESENCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de mettre à disposition de l'Association Nogent Présence, à temps complet, un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, durant une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2018.

Décide d'autoriser le Maire à signer avec l'Association Nogent Présence deux conventions de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelables par expresse reconduction et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Association des agents mis à disposition.

18/11 CREATION DE VACATIONS POUR LE CONCOURS D'EXPRESSION LINGUISTIQUE « LEGS BIARD »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de recourir à la participation de deux intervenants extérieurs dans le cadre de l'organisation du concours d'expression linguistique « Legs BIARD », organisé par la Commune pour ses lycéens de 1^{ère} et de terminale.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 525 euros brut pour la préparation des sujets et l'ensemble des opérations de correction des épreuves.

D'inscrire l'ensemble des dépenses au budget de l'exercice en cours.

18/12 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de mettre en œuvre la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

18/13 MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier les tarifs des activités périscolaires « accueil du matin », « goûter », « étude », « après-étude » et « mercredi après la classe » en remplaçant les tarifs au forfait par des tarifs à la séance.

Approuve le barème ci-dessous applicable à compter de la facturation de fin février 2018 :

Prestations	Tarif à la séance	Tarif majoré de 50%
Accueil du matin forfaitaire en maternelle et élémentaire	1,25 €	
Hors commune		
Goûter	0,80 €	1,20 €
Hors commune	1,45 €	2,18 €
Etudes	2,00 €	3,00 €
Hors commune	2,65 €	3,98 €
Après étude	1,56 €	2,34 €
Hors commune	2,20 €	3,30 €
Mercredi matin après la classe	3,00 €	4,50 €
Hors commune	5,00 €	7,50 €

Inscrit la recette correspondante sur le budget communal au chapitre 70, natures 7066 et 7067, rubrique 421 de l'exercice concerné.

18/14 RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2016 DE LA SOCIETE « LES PETITS CHAPERONS ROUGES » POUR LA GESTION DES EAJE « LE JARDIN DES LUTINS » ET « MANDARINE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le rapport d'activité établi par le gestionnaire « les Petits Chaperons Rouges » pour les deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « le Jardin des Lutins » et « Mandarine », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

18/15 RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2016 DE LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE » POUR LA GESTION DE L'EAJE « LE MOULIN DE BEAUTE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le rapport d'activité établi par le gestionnaire « La Maison Bleue » pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « le Moulin de Beauté » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

18/16 CONTRAT DE COLLABORATION ENTRE L'INSEP ET LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la Convention de partenariat entre l'INSEP et la Commune, pour proposer des activités sportives gratuites aux seniors et aux scolaires à compter de la signature de la convention et jusqu'au 21 décembre 2018.

Approuve la prise en charge du transport des seniors avec la navette de la Ville pour une valeur estimée à 1500 € et la prise en charge du transport des scolaires dans le cadre d'un marché public pour un montant de 2 800 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le Contrat de collaboration entre l'INSEP et la Ville.

D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 011, nature 253, 62, 47 de l'exercice en cours.

18/17 CONTRAT DE COLLABORATION ENTRE L'INSEP, LA FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT POUR TOUS ET LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le contrat de collaboration entre l'INSEP, la FFSPT et la Ville, pour une durée de quatre ans à compter du jour de la signature.

Approuve la prise en charge de l'affiliation du CNIS, en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), à la FFSPT pour un montant de 56 € et la prise en charge de trois adhésions obligatoires à la FFSPT des trois personnes suivantes : Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent, Jean-Jacques PASTERNAK, Adjoint au Maire notamment chargé des sports, Lionel HERSAN, agent de la collectivité : directeur du service des sports pour un montant de 24.40 € par personne soit 73.20 €

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 011, du budget de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le Contrat de collaboration entre l'INSEP, la FFSPT et la Ville.

18/18 ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION BAFA EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'organisation d'une session de formation BAFA (générale et perfectionnement) destinée aux jeunes Nogentais âgés de 17 à 25 ans inscrits au dispositif de « l'Aide aux projets jeunes » et aux animateurs non diplômés des clubs de loisirs élémentaires et maternels de la Ville.

Approuve la convention de partenariat à passer avec l'IFAC (l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil), association nationale à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale organisant cette session de formation au titre de l'année 2018.

Autorise le maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tout acte administratif relatif à ce projet.

Impute les dépenses correspondant à la formation des animateurs non diplômés proposés par le service périscolaire municipal, à la section de fonctionnement du budget de formation du personnel de la Commune de l'exercice en cours.

Impute les dépenses correspondant à la formation des jeunes Nogentais âgés de 17 à 25 ans inscrits par le pôle jeunesse dans le cadre de l'Aide aux Projets jeunes, à la section de fonctionnement du budget du pôle jeunesse de l'exercice en cours.

18/19 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS ET STAGES ORGANISES AU MUSEE MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement intérieur précisant les conditions d'organisation des stages et ateliers d'arts plastiques proposés par le musée.

18/20 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE « SCENE WATTEAU – PAVILLON BALTARD » : MODIFICATION DES STATUTS PAR L'AJOUT D'UNE 9EME PERSONNE COMPETENTE DANS LE DOMAINE CULTUREL, ARTISTIQUE ET EVENEMENTIEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le titre II des statuts de la régie personnalisée « Scène Watteau - Pavillon Baltard » portant sur l'organisation administrative.

Décide de désigner Vincent Villette, Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Nogent-sur-Marne, au sein de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine culturel, artistique et événementiel.

Autorise le Maire ou son Adjoint Délégué, à signer les statuts ainsi modifiés.

18/21 APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE CONCLU AVEC LA SOCIETE FAYOLLE PLAISANCE

Le Conseil municipal, par 33 voix pour dont 12 pouvoirs (M. PASTERNAK, Mme RYNINE, M. SAJHAU, M. IPPOLITO, Mme LETOUZEY DE BRUYNE, M. RASQUIN, M. LABESCAT, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme SAINT-LO, Mme LE RUYER, M. DENISART) et 2 contres (Mme DURANTELL et M. BODIN).

Approuve l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Port de Nogent sur Marne.

18/22 TARIFICATION DU PORT POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve, conformément à l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Port de Nogent sur Marne, la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2018 :

TYPE DE CONTRATS PAR PERIODES	Catégories	A	A'	B	C	D	E	F	G	Bateaux Hôtels
	Longueur	- de 5,99	6 à 7,99	8 à 9,99	10 à 11,99	12 à 14,99	15 à 16,99	17 à 19,99	20 à 25 m	
	Largeur	2,75 m	3 m	3,30 m	3,85 m	4,40 m	4,80 m	5 m	5,20 m	
JOURNALIERS										
Janvier à Mars Octobre à Décembre	€ TTC	10,75	12,90	16,15	21,55	25,85	30,15	32,30	34,50	59,25
	€ HT	8,96	10,75	13,46	17,96	21,54	25,13	26,92	28,71	49,38
Avril – Mai Septembre	€ TTC	11,85	14,00	17,20	23,70	30,15	32,30	34,45	36,60	87,25
	€ HT	9,87	11,67	14,33	19,75	25,13	26,92	28,71	30,50	72,71
Juin – Juillet Août	€ TTC	12,90	15,10	18,30	25,85	32,30	34,45	35,55	37,70	112,00
	€ HT	10,75	12,58	15,25	21,54	26,92	28,71	29,63	31,41	93,33
MENSUELS										
Janvier à Mars Octobre à Décembre	€ TTC	172,35	215,40	269,25	387,75	506,20	538,50	603,15	635,45	1 292,50
	€ HT	143,63	179,50	224,38	323,13	421,83	448,75	503,63	529,54	1 077,08
Avril à Septembre	€ TTC	204,65	258,50	323,10	452,35	592,40	624,70	646,25	667,80	1 831,00
	€ HT	170,54	215,42	269,25	376,96	493,67	520,58	538,54	556,50	1 525,83
ANNUELS										
Janvier à Décembre	€ TTC	1 938,70	2 432,40	3 123,50	4 308,25	5 062,15	5 600,70	5 794,50	6 139,25	18 310,00
	€ HT	1 615,58	2 019,50	2 602,88	3 590,21	4 218,46	4 667,25	4 828,75	5 116,04	15 258,33

18/23 DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sur proposition de Monsieur le Maire, nomme le membre représentant d'association local appelé à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) :

- **Madame Martine DESSAGNES**

la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est désormais composée comme suit :

Membres du Conseil municipal :

- Anne-Marie GASTINE
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Chantal LETOUZEY
- Michel DENISART

Représentants d'Associations Locales :

- Martine DESSAGNES
- André LEON
- Michel FOURRE
- Sylvie VACHERET

18/24 DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE « DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOCITOYENNETE »

Délibération reportée.

18/25 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ECOLES PRIVEES SAINT ANDRE, MONTALEMBERT ET ALBERT DE MUN – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation du représentant du Conseil municipal devant siéger au sein du conseil d'administration de l'école Albert de Mun en remplacement de Madame Anne RENOUX, conseillère municipale démissionnaire.

Procède à l'élection d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de l'école Albert de Mun en remplacement de Madame Anne RENOUX.

Est candidate :

- Madame Pascale MARTINEAU

Est désignée en qualité de représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de l'école Albert de Mun :

- **Madame Pascale MARTINEAU**

Les représentants du Conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Ecole Saint-André, de l'Institut Montalembert et de l'Ecole Albert de Mun sont désormais :

- Ecole Saint-André :
 - Mme Aline JOFFET
 - Mme Florence FOSSE

- Institut Montalembert :
 - Mme Anne France JACQUILLAT
 - Mme Camille MAUDRY

- Ecole Albert de Mun
 - Mme Pascale MARTINEAU
 - M. Laurent TARAVELLA

18/26 ADHESION DU TERRITOIRE 11 DENOMME GRAND PARIS SUD EST AVENIR AU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat mixte d'Action Foncière 94 (SAF 94) du territoire 11 dénommé Grand Paris Sud Est Avenir.

18/27 – MOTION DE SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS ET AUX PARENTS D'ELEVES DES COLLEGES DE LA VILLE POUR LA NON FERMETURE D'UNE CLASSE DE 6EME DANS LES COLLEGES BRANLY ET WATTEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Souhaite apporter son soutien aux équipes enseignants et aux parents d'élèves des collèges de la Commune, Branly et Watteau pour :

- Solliciter les services de l'Education nationale afin de surseoir la décision de fermeture d'une classe de sixième dans chacun des deux collèges de la commune, Branly et Watteau,
- Solliciter une modification de la carte scolaire départementale des collèges afin de permettre aux jeunes nogentais dépendant actuellement du secteur du collège Brossolette au Perreux, de réintégrer les collèges de la commune.

18/28 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE des intérêts de la Commune** par elle-même devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'un contentieux initié par un agent - en abandon de poste -, qui souhaite la transformation de son emploi à temps non complet en emploi à temps complet. (n°17-481 du 20 décembre 2017)

EMPRUNTS

- **RÉALISATION d'un emprunt de 3 millions d'euros** auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile de France sise 26/28 rue Neuve Tolbiac 75633 Paris cedex 13 pour le financement des travaux d'investissement engagés au cours de l'année 2017, selon les modalités suivantes :
 - score Gissler : A1
 - durée : 15 ans
 - taux d'intérêt annuel fixe de 1,11 %
 - amortissement du capital linéaire
 - frais de dossier : 1 500 €
 - remboursement anticipé volontaire à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (n°17-458 du 30 novembre 2017)

COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ avec l'auto-entreprise Monique FALEMPIN** domiciliée 12 square de la Fontaine à Nogent-sur-Marne pour des prestations de conseil en communication, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 28 800 € TTC. (n°17-441 du 14 novembre 2017)
- **CONTRAT avec l'association Mille et un chemins** domiciliée 64 B rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour 12 séances de contes intitulées « *les sacahistoires* » à la bibliothèque, le prix de ces prestations étant de 1 650 € TTC. (n°17-442 du 15 novembre 2017)
- **CONTRAT avec la société SVP** sise 3 rue Paulin Talabot à Saint Ouen (93585) pour une prestation « d'information, d'aide à la décision et d'accompagnement opérationnel par téléphone dans différents domaines d'activités », au prix de 8 640 € TTC / an. (n°17-443 du 16 novembre 2017)
- **MARCHÉ avec la société SPEM** sise 14 rue du petit Albi à Cergy-Pontoise (95803) pour des prestations de vérification périodique des exutoires de désenfumage des bâtiments communaux, arrêté selon les modalités suivantes :
 - lot 1 – exutoires de désenfumage nature!
 - Forfait annuel : 4 454,40 € TTC
 - Montant maximum pour prestations supplémentaires : 30 000 € HT / an
 - lot 2 – exutoires de désenfumage mécanique
 - Forfait annuel : 754,80 € TTC
 - Montant maximum pour prestations supplémentaires : 15 000 € HT / an (n°17-445 du 16 novembre 2017)
- **CONTRAT avec la société SAFETY KLEEN France** sise 65 avenue Jean Mermoz à La Courneuve (93120) pour la location et la maintenance d'une fontaine lessivielle destinée au centre technique municipal, le coût pour 6 interventions par an étant fixé à 409,10 € TTC. (n°17-446 du 17 novembre 2017)

- **MARCHÉ avec la société A.G. VEILLE** sise 293 route des Vernèdes à Puget-sur-Argens (83480) pour des prestations de télésurveillance des alarmes intrusion et de gardiennage des bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 21 000 € HT. (n°17-447 du 20 novembre 2017)
- **MARCHÉ avec la société CONTRÔLE SÉCURITÉ PRIVÉE** domiciliée 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières en Brie (77164) pour la mise à disposition d'un agent de sécurité dans le cadre de l'organisation du 8^{ème} Salon de l'artisanat et des métiers d'art, le prix de cette prestation étant de 467,39 € TTC. (n°17-449 du 22 novembre 2017)
- **MARCHÉ subséquent passé avec la société ADAV** sise 10 bis rue du collège à Bergues (59380) pour l'organisation des séjours hiver 2018 destinés aux 6-11 ans, arrêté selon les modalités suivantes :
 - séjour Abondance du 17 au 24 février 2018 : 690 € TTC / enfant
 - séjour Roc d'enfer du 24 février au 3 mars 2018 : 720 € TTC / enfant
 (n° 17-450 du 22 novembre 2017)
- **LOCATION auprès de la société Kiloutou de 2 chauffages radiant d'extérieur propane** au prix de 243,36 € TTC, ces matériels devant être installés sous les barnums accueillant les animations du Téléthon. (n°17-451 du 23 novembre 2017)
- **AVENANT au marché passé avec la société NEUBAUER DISTRIBUTEUR FIAT PARIS** - pour la livraison d'une navette à motorisation GNV - actant de prestations en moins-value et de la diminution consécutive (- 14,17%) du prix d'acquisition du véhicule, ce dernier passant de 58 139,29 € TTC à 50 583,27 € TTC. (n°17-454 du 27 novembre 2017)
- **MARCHÉ subséquent passé avec la société ROMY** sise 7 rue des Entrepreneurs à Poitiers (86000) portant sur l'acquisition de mobilier de bureau destiné au Pôle Jeunesse, arrêté au montant de 19 304,99 € TTC. (n°17-455 du 27 novembre 2017)
- **LOCATION de portiques de détection de métaux** multizones dans le cadre de l'organisation des cérémonies des vœux du Maire les 13 et 14 janvier 2018, auprès de la **société SURETECH** sise 28 avenue de la Résistance à Sainte Geneviève des Bois (91700), le montant de la location s'élevant à 1 980 € TTC. (n°17-459 du 4 décembre 2017)
- **CONTRAT avec M. Etienne Lecroart, auteur-illustrateur**, pour la mise à disposition à titre gratuit de son exposition intitulée « *mort de rire* » du 12 janvier au 20 février 2018, pour l'organisation d'une rencontre avec le public le 20 janvier et l'animation de deux ateliers destinés aux 9-15 ans les 3 et 17 février 2018 à la bibliothèque, le coût global de ces prestations s'élevant à 759 € (n°17-460 du 4 décembre 2017)
- **MARCHÉ avec l'entreprise LECOINTE TRAITEUR SAS** sise rue François d'Arago à La Vaupalière (76150) portant sur l'organisation d'un repas pour les séniors nogentais le 30 janvier 2018 au Pavillon Baltard, pour un prix de 20 095 € TTC. (n°17-461 du 5 décembre 2017)

- **CONVENTION avec l'association Age d'Or de France** domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) pour des séances de contes à la bibliothèque, le prix pour 6 demi-journées étant fixé à 780 € (n°17-462 du 5 décembre 2017)
- **MARCHÉ avec la société IMMO DIAG France** sise 37 rue de la Varenne à Saint Maur des Fossés (94100) pour la réalisation de l'ensemble des diagnostics obligatoires dans le cadre de la cession de l'immeuble sis 6 rue Hoche à Nogent, le prix de cette prestation étant de 1 989 € TTC. (n°17-465 du 8 décembre 2017)
- **CONVENTION avec la société GEEK FACTORY** sise 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour l'organisation à titre gratuit d'une activité « *jeux de société* » au profit des enfants des clubs de loisirs-découvertes, le 4 janvier 2018. (n°17-472 du 13 décembre 2017)
- **MARCHÉ avec l'UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs/Marne portant sur la fourniture de couches pour les établissements d'accueil petite enfance municipaux, le montant annuel de commandes étant fixé à 15 000 € HT. (n°17-473 du 14 décembre 2017)
- **CONTRAT avec l'association L'Inventorium de Calliope** domiciliée 8 rue Joseph Dijon à Paris (75018) pour un intermède musical de Marie Potoniak lors de la réception des vœux du Maire aux personnalités, le coût de cette prestation étant de 260 € TTC. (n°17-475 du 19 décembre 2017)
- **ACHAT de crémant brut (198 bouteilles) auprès de l'EARL Hubert et Olivier Sinson** domiciliée 1397 rue des Vignes – Le Musa à Meusnes (41130) pour un prix de 1 089€ TTC. (n°17-477 du 19 décembre 2017)
- **MARCHÉ avec la société Les Pages Jaunes** sise 204 Rond-Point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (92649) pour la parution des coordonnées « *mairie* » en accès sur internet fixe et mobile pendant un an, le coût de cette prestation s'élevant à 1 508,40 € TTC. (n°17-478 du 19 décembre 2017)
- **CONVENTION avec M. Tudor Banus**, artiste domicilié 8 avenue Gugnon à Nogent, pour l'organisation d'un cycle de 7 conférences sur l'art vivant au Carré des Coignard, le coût de cette prestation étant de 4 375 € (n°17-479 du 19 décembre 2017)
- **ACHAT de petits fours** pour la cérémonie des vœux du Maire aux élus auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164), pour un montant de 317,15 € TTC. (n°17-480 du 19 décembre 2017)
- **MARCHÉ avec la société GROUPE HYGIENE ACTION** sise 24 chemin vert à Tremblay-en-France (93290) pour des prestations de ramassage des animaux morts ou errants sur le territoire, arrêté selon les modalités suivantes :
 - prestations de gestion de la fourrière : 9 450 € HT / an
 - montant maximum annuel de commandes pour le ramassage et le transport des animaux vers les structures adaptées : 15 000 € HT (n°17-482 du 20 décembre 2017)
- **SOUSCRIPTION d'une assurance « dommages aux biens » auprès la SMACL** sise 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031), le montant de la cotisation annuelle étant

fixé à 56 030,07 € TTC pour la Commune et à 5 443 € pour le CCAS. (n°17-483 du 21 décembre 2017)

- **CONTRAT avec la Sarl LES PETITES LUMIERES** sise 16 rue Béranger à Paris (75003) pour l'animation de deux « goûters philo » sur les thèmes « *c'est quoi une émotion ?* » et « *un super héros pour quoi faire ?* », les 17 mars et 2 juin 2018 à la bibliothèque, le prix pour ces deux prestations étant de 380 € TTC. (n°17-484 du 21 décembre 2017)
- **LOCATION** auprès de la **société PSV SILLAGE** sise 79 rue Jullian Grimau à Drancy (93700) **de 3 cabines sanitaires autonomes extérieures** à installer au Pavillon Baltard le 30 janvier 2018, dans le cadre de l'organisation du repas des seniors nogentais, au prix de 827,74 € TTC. (n°17-489 du 29 décembre 2017)
- **CONTRAT avec la société BODYGUARD** sise 3 rue du Bois sauvage à Evry (91055) portant sur la mise à disposition de deux agents de sécurité qualifiés dans le cadre de l'organisation du repas des seniors nogentais, le montant de cette prestation s'élevant à 467,81 € TTC. (n°17-490 du 29 décembre 2017)
- **MARCHÉ avec la bijouterie MOREL ETOILE D'OR NOGENT Sarl** sise 151 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent, pour la gravure de 8 médailles à remettre lors de la cérémonie des vœux, moyennant un prix global de 320 € TTC. (n°18-01 du 3 janvier 2018)
- **MARCHÉ** de fourniture de produits d'entretien des espaces verts, de matériels et d'outillages, arrêté selon les modalités suivantes :
 - lot 1 : produits phytosanitaires, engrais, semences, gazon de plaquage
société SOUFFLET VIGNE sise Le Pont rouge –CS 20125 Limas 69654 Villefranche / Saône
Montant maximum annuel de commandes : 7 000 € HT
 - lot 2 : terreaux, amendements, paillage végétal ou minéral
SAS LEMEE ET FILS sise 16-18 rue de la Libération à Pontault-Combault (77340)
Montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT
 - lot 3 : outillages de jardin
SEE SAS- Division Guillebert sise 3 rue Jules Verne à Ronchin (59790)
Montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT (n°18-02 du 4 janvier 2018)
- **ACHAT de petits fours** pour la cérémonie des vœux aux personnalités auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) pour un montant de 2 713,57 € TTC. (n°18-03 du 5 janvier 2018)
- **MARCHÉ avec la société THOMINE TRAITEUR** sise 30 rue Buffon à Saint Maur des Fossés (94210) pour l'organisation d'un cocktail dînatoire le 12 janvier 2018 dans le cadre de la cérémonie des vœux au personnel communal, moyennant un prix de 6 007,40 € TTC. (n°18-05 du 8 janvier 2018)
- **CONVENTION avec la société K COACHING & COUNSELLING** sise 13 bis rue Buissonnière à Bussy Saint Georges (77600) pour l'animation d'une rencontre-débat sur

le thème « *burn out parental : comment faire face à l'épuisement ?* » le 27 janvier 2018, le prix de cette prestation étant de 360 € TTC. (n°18-06 du 8 janvier 2018)

- **CONTRAT avec Mme Marie Sellier**, auteure de livres pour la jeunesse, pour l'organisation d'une rencontre avec deux classes de CE2 autour de son métier et de son ouvrage « *le petit chaperon chinois* », le 9 février 2018, le prix de cette intervention étant de 253 € (charges sociales et contribution diffuseur incluses). (n°18-07 du 9 janvier 2018)
- **ACHAT de 25 sacoches** destinées à équiper les agents effectuant la distribution du magazine et participant aux opérations de recensement, auprès de la **société PPC** domiciliée allée des primevères au Touquet (62520) pour un montant de 501 € TTC. (n°18-08 du 9 janvier 2018)

INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 14 628,46 € TTC** proposée par AXA France IARD pour la réalisation des travaux de remise en état du dortoir et de la salle polyvalente du groupe scolaire Leonard de Vinci, dégradés par des infiltrations. (n°17-466 du 8 décembre 2017)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit du voilier Jumper, d'un jeu de 3 voiles et d'une remorque au profit du **Comité départemental de voile du Val de Marne** dans le cadre de sa participation à deux régates organisées sur la Marne, les 19 et 26 novembre 2017. (n°17-444 du 16 novembre 2017)
- **MISE A DISPOSITION** à titre gracieux par le **Conseil départemental du Val de Marne** de l'exposition « *Ce matin / Junko Nakamura* » qui sera présentée à la bibliothèque, du 5 mars au 16 avril 2018. (n° 17-448 du 20 novembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit de divers locaux d'une surface de 149,17 m² situés au RDC et au sous-sol du gymnase Emilie Le Pennec au profit de l'association « **Fédération des Eclaireuses et des Eclaireurs, membre du Groupe Pierre François** » domiciliée 4 rue du Jeu de l'Arc à Nogent, l'association s'engageant à régler une provision pour charges de 150 €/ trimestre à partir du 1^{er} octobre 2018. (n°17-453 du 27 novembre 2017)
- **PROLONGATION** de 4 mois et 5 jours de la convention d'occupation précaire passée le 17 mars 2009 pour un logement de 46 m² situé 2 rue Thiers à Nogent, le montant du loyer révisé s'élevant à 164 € et la provision pour charges à 50 €. (n°17-456 du 27 novembre 2017)
- **PROLONGATION** de 4 mois et 5 jours de la convention d'occupation précaire passée le 20 novembre 2015 pour un logement de 28 m² situé 37 bis rue des Héros Nogentais à Nogent, le montant du loyer trimestriel étant de 628 €. (n°17-457 du 27 novembre 2017)
- **CONVENTION avec l'association JKC NOGENT** domiciliée 19 bis rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition du dojo David Douillet dans le cadre du tournage d'un film intitulé « *le judo loisirs* », moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 400 €. (n°17-463 du 5 décembre 2017)

- **RÉSILIATION** à la demande du preneur, la Sarl TELE-SONS, avec effet au 2 janvier 2018, **du bail commercial** passé le 24 octobre 2012 pour l'occupation des locaux situés 4 rue de Fontenay à Nogent-sur-Marne et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 1 250 €. (n°17-464 du 8 décembre 2017)
- **RENOUVELLEMENT** pour une année - à compter du 1^{er} janvier 2018 - de la convention passée avec **l'association Visemploi** pour la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau et d'une salle situés 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent. (n°17-467 du 12 décembre 2017)
- **RENOUVELLEMENT** pour 2 ans - à compter du 12 décembre 2017 - de la convention passée avec **l'association France Alzheimer Val de Marne** pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent, l'association s'acquittant du paiement d'une somme forfaitaire - au titre des charges - de 70 € / trimestre. (n°17-468 du 12 décembre 2017)
- **PROLONGATION** de 3 mois de la convention d'occupation précaire passée le 20 juin 2011 pour un logement de 58,24 m² situé 2 rue Thiers à Nogent, le montant du loyer révisé s'élevant à 247,26 € et la provision pour charges à 60 € (n°17-469 du 12 décembre 2017)
- **PROLONGATION** de 6 mois de la convention d'occupation précaire passée le 24 décembre 2013 pour un logement de 121,47 m² situé 47 rue des Héros Nogentais à Nogent, le loyer mensuel s'élevant à 1 175 €. (n°17-470 du 12 décembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit du parvis du Carré des Coignard au profit **du Rotary Club de Nogent-Le Perreux** dans le cadre de l'organisation de sa Foire aux Livres, le 20 janvier 2018. (n°17-471 du 12 décembre 2017)
- **LOCATION** de la Grande Salle de la Scène Watteau pour 6 réunions du conseil municipal, le prix par soirée s'élevant à 692,30 €. (n°17-474 du 15 décembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Gallieni** le 14 janvier 2018 au profit de **l'association Réveil de Nogent Gymnastique** domiciliée à la Maison des Associations et de la Citoyenneté, pour l'organisation du « *challenge Brouard Ferriere Bar* », moyennant le paiement d'une redevance de 110 €. (n°17-476 du 19 décembre 2017)
- **PASSATION** d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 mois pour la mise à disposition d'un pavillon de type F5 d'une surface de 98 m², situé Ile des Loups au Perreux-sur-Marne (94170), le loyer mensuel étant fixé à 312,75 € et la provision pour charges à 50 €/mois. (n°17-485 du 21 décembre 2017)
- **PROLONGATION** de 6 mois de la convention passée le 29 septembre 2016 pour l'occupation d'un pavillon de 121 m² situé 7 rue Ancellet à Nogent, le loyer mensuel s'élevant à 600 €. (n°17-486 du 27 décembre 2017)
- **RÉSILIATION** du bail conclu le 1^{er} mars 2012 pour l'occupation d'un pavillon de 70 m² situé 36 bis boulevard Gallieni à Nogent, suite au congé délivré par les locataires, et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 261,90 €. (n°17-487 du 27 décembre 2017)
- **CONVENTION** avec la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard **pour la mise à disposition à titre gratuit du Pavillon Baltard**, le 30 janvier 2018, dans le

cadre de l'organisation par la Commune du repas annuel des séniors. (n°17-488 du 29 décembre 2017)

- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée avec l'**association Nogent Présence Aide au Domicile** pour la mise à disposition à titre gratuit de 2 places de stationnement dans le parking du Centre et de 2 locaux d'une surface de 120 m² et 21 m² situés respectivement 2 rue Guy Moquet et 41 rue des Héros Nogentais à Nogent, l'association devant s'acquitter du paiement d'un forfait de charges de 800 € / trimestre à compter du 1^{er} avril 2018. (n°17-491 du 29 décembre 2017)
- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée le 2 décembre 2010 avec l'**ANPEIH** pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local de 4 m² situé 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent, destiné au stockage de ses archives. (n°17-492 du 29 décembre 2017)
- **RENOUVELLEMENT** de la convention conclue le 6 décembre 2011 avec l'**association « les Restaurants du Cœur du Val de Marne »** pour la mise à disposition à titre gratuit durant 2 ans d'un lieu de stockage situé rue Jean Monnet à Nogent. (n°18-04 du 5 janvier 2018)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** d'une table à dessin de marque Alpia et de sa chaise haute, affectées au Bureau d'Etudes, à l'Eco Point. (n°17-452 du 24 novembre 2017)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10




Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois